

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 96 (1988)

Artikel: Politique et enseignement supérieur : la transformation de l'Académie de Lausanne en Université (1890)
Autor: Tissot, Laurent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-70948>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique et enseignement supérieur: la transformation de l'Académie de Lausanne en Université (1890)

LAURENT TISSOT

Le 19^e siècle voit l'enseignement supérieur se modifier profondément dans la plupart des pays occidentaux. Les universités qui s'y créent ou s'y réforment sont en complète rupture avec les institutions dépendantes de l'Eglise qui, depuis le Moyen Age, portent ce nom ou, comme à Lausanne et à Genève notamment, sont connues sous l'enseigne de l'Académie. S'inspirant de l'idéalisme libéral, Wilhelm de Humboldt élabore à Berlin un nouveau modèle universitaire qui aspire non seulement à enseigner comme par le passé l'universalité des connaissances, mais a encore l'ambition de fournir à l'humanité les moyens et les ressources pour faire avancer les connaissances. L'Université, au sens moderne du terme, ne se contente plus de transmettre les éléments d'un système de valeurs dominant. Elle répond à un autre dogme où la transmission d'une méthode rigoureuse et d'un savoir critique du maître à l'étudiant se substitue à la conférence mondaine¹. La foi dans la Science et le Progrès devient le principe dominant.

L'Université de Humboldt sert de modèle de référence à toutes les réformes de l'enseignement supérieur en Europe².

¹ FRANÇOIS FURET, *L'atelier de l'histoire*, Paris 1982, p. 118.

² MAURICE JACOB, *Etude comparative des systèmes universitaires et place des études classiques au 19^e siècle en Allemagne, en Belgique et en France*, dans MAYOTTE BOLLACK et HEINZ WISMANN (éds), *Philologie und Hermeneutik um 19. Jahrhundert 2*, Göttingen 1983, p. 108-143. Dans une perspective plus générale des influences culturelles allemandes, on se reportera à MICHEL ESPAGNE et MICHAËL WERNER, *La constitution d'une référence culturelle allemande en France, Genèse et histoire (1750-1914)*, dans *Annales E.S.C.*, juillet-août 1987, n° 4, p. 969-992.

Avec l'historien américain George Weisz, on peut attribuer ces changements à l'effet conjugué de plusieurs facteurs étroitement liés. Le développement de la démocratie a tout d'abord créé de vives tensions au sein des sociétés européennes. Anciennes et nouvelles élites affluent dans les universités pour chercher chacune à légitimer leur statut et leur pouvoir en se référant aux critères de l'éducation et du mérite. L'industrialisation ensuite exige un type d'enseignement adapté à ses besoins et à ses exigences. Les conflits politiques réclament enfin des institutions plus étroitement intégrées à l'appareil étatique et capables d'élaborer des idéologies promouvant l'unité nationale³.

L'Académie de Lausanne, comme la plupart des Hautes Ecoles suisses, ne reste pas insensible à ces profondes mutations⁴. Simple école de pasteurs à l'origine, elle s'ouvre bon gré mal gré à de nouveaux enseignements — le droit, les lettres, la médecine, les sciences, l'économie politique — qui opèrent des rénovations progressives dans sa structure et son organisation. Mais sa transformation en Université en 1890 ne peut pas simplement apparaître comme l'aboutissement logique et naturel d'une évolution séculaire et irréversible. Cette interprétation occulte notamment les véritables enjeux qui entourent l'existence, dans le Canton de Vaud, d'un enseignement universitaire et limite la portée des mouvements et des conflits qui, tout en parcourant la société vaudoise, ont façonné la Haute Ecole lausannoise. S'il faut saluer dans la Loi du 10 mai 1890 l'acte de naissance de l'Université de Lausanne, il faut encore y voir l'acte de décès, avec la disparition de la notion d'académie, d'une certaine conception de l'enseignement supérieur, de son rôle, de sa place et de sa mission dans la société vaudoise.

Aussi, les fondements de cette transformation majeure se comprennent-ils surtout à travers la nature et le sens des projets de

³ GEORGE WEISZ, *La réforme de l'enseignement supérieur sous la Troisième République 1876-1896*, dans ALAIN DROUARD, *Analyse comparative des processus de changement et du mouvement de réforme de l'enseignement supérieur français*, Paris 1978, p. 7.

⁴ Suite à l'abandon de l'idée d'une Université fédérale apparaissent plusieurs établissements universitaires cantonaux: Zurich en 1833, Berne en 1834, alors que Bâle entreprend de réformer son Université la même année. En Suisse romande, c'est Genève qui, la première, transforme son Académie en Université en 1872. LUBOR JILEK (éd.), *Répertoire historique des universités européennes*, Genève 1984, p. 22.

réforme qui, à l'intérieur du Canton de Vaud, ont cherché et réussi à changer la physionomie de l'Académie et, compte tenu des obstacles rencontrés, les stratégies mises en œuvre pour aboutir au résultat souhaité. Dans le cadre d'un article, il est difficile d'aborder tous ces niveaux d'analyse. Ce texte se limite à dessiner les différentes forces sociales et politiques qui ont conduit, dans la seconde moitié du 19^e siècle, à transformer l'Académie de Lausanne en Université sur le modèle allemand⁵.

On peut discerner trois principaux courants ou groupes d'influence qui, dès 1860, au sein de la société vaudoise, poussent, sur le modèle universitaire allemand, à transformer l'Académie de Lausanne en Université. Un premier groupe mû essentiellement par des motifs idéologiques s'est recruté tout d'abord au sein de la classe politique vaudoise et en particulier au sein du parti radical-démocratique, dans son noyau dur, appelé à jouer des rôles importants aux niveaux cantonal et fédéral. La Ville de Lausanne ensuite, pour des raisons surtout économiques mais qui tiennent aussi à une politique de prestige du chef-lieu, a contribué dans une très large mesure à renforcer ce courant réformiste. Une troisième force enfin est identifiable au sein même du corps professoral de l'Académie animé par des intérêts corporatifs et professionnels.

Il va sans dire qu'une claire et nette distinction entre ces trois sphères d'influence peut apparaître arbitraire dans la mesure où, malgré les intérêts différents et parfois contradictoires qui les guident et les vives tensions qui les habitent, une très grande perméabilité les caractérise aussi. Plusieurs professeurs jouent des rôles en vue dans la vie politique vaudoise et lausannoise et les hommes politiques entretiennent des liens très étroits avec les milieux académiques par l'entremise des sociétés savantes, des sociétés culturelles, des sociétés d'étudiants. Cette fluidité entre les cercles est encore facilitée par le maillon du radicalisme, caractéristique du premier groupe, mais auquel se rattachent de nombreux

⁵ Cet article est la version remaniée d'un exposé donné dans le cadre du Cours général public 1986/1987, organisé par l'Université de Lausanne à l'occasion de son 450^e anniversaire sur le thème: «Recherche et enseignement en Pays vaudois, 1537-1890.» Il s'appuie sur les recherches menées au sein du groupe de travail «Pour une histoire sociale de l'Université de Lausanne» mis sur pied par le Rectorat avec le soutien du FNRS.

autres «réformateurs». Si l'on peut à proprement parler de trois communautés spécifiques d'intérêt, il est délicat en revanche de les définir comme trois communautés distinctes d'opinion. Mais il ne s'agit nullement d'ensembles homogènes aux frontières bien délimitées. Les opinions favorables à une extension de l'Académie n'épousent pas systématiquement l'idée d'une transformation plus importante. Si plusieurs ralliements se font en cours de route, l'Université reste, pour d'autres avis, trop étrangère aux réalités vaudoises.

1. Le parti radical

Les milieux politiques se sont toujours intéressés de très près à l'instruction supérieure en cherchant à la façonner selon les conceptions de la société qu'ils défendent à certaines époques. La transmission du savoir, le développement des connaissances, la formation des cadres supérieurs et des élites intellectuelles sont indissociables de l'exercice du pouvoir. Il n'est pas étonnant dès lors que la Haute Ecole de Lausanne ait souvent animé les débats des assemblées délibérantes au 19^e siècle et parfois suscité de vives polémiques dans l'opinion publique⁶.

Entièrement maître du terrain politique jusqu'à l'aube du 20^e siècle, le parti radical se lance dès 1860, sous la conduite de Louis Ruchonnet, dans une vaste opération de rénovation et de modernisation de la société vaudoise en multipliant les lois en matière sociale, fiscale, financière, scolaire, etc. L'instruction publique, et particulièrement le degré supérieur, jouent, dans l'avènement de cette société nouvelle — cette démocratie sociale — un rôle éminent. Ils en sont même, à maints égards, des facteurs clés. Les dépenses scolaires tiennent d'ailleurs dans le ménage cantonal une place accrue: 12% en 1872, 15% en 1885 et 1886, 16% en 1894. Elles augmentent de 54% entre 1872 et 1885 et encore de 44% de 1886 à 1894. En importance, cela place l'instruction publique derrière les routes et l'armée. Avec la prise en charge de celle-ci par la

⁶ Cf. par exemple NATHALIE GARDIOL, *Le coup d'état académique du 2 décembre 1846*, Lausanne 1987, 93 p.

Confédération en 1885, l'école occupe désormais la première place⁷.

Cette aspiration de la majorité radicale est certes directement liée aux bouleversements qui touchent les sociétés occidentales. Dans une large mesure aussi, elle répond à ce qu'Eugène Rambert a appelé «le désir de (se) maintenir à la hauteur scientifique de l'Europe»⁸. Louis Ruchonnet en exprime clairement le sens en 1869 lors de sa réforme de l'instruction supérieure. «Il est un fait certain, positif, indéniable», lance-t-il à la tribune du Grand Conseil, «c'est que le développement de la science est le mouvement qui caractérise notre époque... Le courant scientifique est là, il est plus fort que nous : tâchons de le suivre, et pour cela, développons les études scientifiques afin que nous marchions en clairvoyants et non en crédules esclaves des phénomènes de la nature.»⁹ Le Canton de Vaud, s'il ne veut pas se retrouver à la remorque du progrès, doit activement participer, mais à sa mesure, à ce courant irréversible qui entraîne les sociétés. «Pour le moment actuel», dit encore Ruchonnet, «si critique à tant d'égards pour notre individualité cantonale, ce qui est urgent, c'est de rassembler en un faisceau vigoureux les éléments épars de notre institution supérieure et d'assigner au Canton de Vaud une place de plus en plus importante dans ce domaine, dans lequel, quelque petit pays que nous soyons, nous pouvons lutter : le domaine de l'intelligence.»¹⁰

La mission de l'instruction supérieure est précisément d'engager le canton dans ce grand mouvement scientifique et de contribuer ainsi à son progrès social et spirituel. Dans ce contexte, une Université, par cette universalité des connaissances dont elle se réclame et par la fonction de recherches qu'elle introduit, est l'instrument le mieux à même de remplir ce rôle. N'allons pourtant pas croire que la classe politique vaudoise partage au même degré «cette idée philosophique de la science», soit cette croyance en l'amélioration de l'humanité par la connaissance et le savoir.

⁷ ANDRÉ LASSERRE, *Finances publiques et développement*, Lausanne 1980, p. 240-241.

⁸ EUGÈNE RAMBERT, *L'avenir de l'Instruction supérieure dans la Suisse française*, Genève et Bâle 1869, p. 5.

⁹ BSGC, 1868, vol. 2, séance du 26 janvier 1869, p. 282.

¹⁰ BSGC, 1868, vol. 2, pièces annexes. Exposé des motifs du projet de loi sur l'instruction publique supérieure, p. LXXI-LXXII.

L'Académie de Lausanne reste encore marquée par les soubresauts de 1846. Eugène Rambert motive notamment son départ de l'Académie de Lausanne en 1860 — pour reprendre la chaire de littérature française du Polytechnicum de Zurich — par «l'impossibilité où je me trouvais de vivre à Lausanne autrement qu'en lutte continue contre le doctrinarisme piétiste. J'ai cherché ici (Zurich) un refuge pour ma liberté morale»¹¹. En 1867, l'auteur des *Alpes suisses*, observateur averti du microcosme vaudois, fait encore remarquer à son ami Paul Ceresole toute la mesquinerie des milieux politiques à l'encontre de l'instruction supérieure. «Avec (Victor) Ruffy, il s'agissait du dédoublement de la chaire occupée par M. Piguet. Il n'en voit pas l'intérêt et pense que s'il y a trop à faire pour un professeur, il suffira de charger un pasteur de Lausanne du cours de dogmatique. Ce n'est pas de science qu'il s'occupe; ce n'est pas à la culture qu'il s'intéresse. Pourvu que les cours nécessaires soient faits par quelqu'un, cela lui suffit... Il ne voit pas plus loin que cela. J'en ai été épouvanté.»¹² Même si cet avis porte ici la griffe d'un critique libéral, il n'en définit pas moins la vision de maints hommes politiques. Aussi faut-il essentiellement voir dans les réformes académiques, dès les années 1860, l'œuvre de quelques membres influents du Parti radical: Louis Ruchonnet et Eugène Ruffy notamment.

La Loi de 1869 qui apporte plusieurs innovations consacre encore un système d'études partout ailleurs délaissé. Charles Secrétan en a dressé les lacunes. «Dans toutes les Facultés, l'étudiant s'élèvera de degré en degré par des examens annuels; chaque année, son temps sera pris par un ensemble de cours obligatoires qui continueront à faire l'unique matière des examens. Jusqu'à son entrée dans la vie civile, et par-delà l'époque de sa majorité politique, il est conduit à la lisière sans avoir jamais l'occasion de s'interroger sur ce qu'il doit faire, de prendre un parti. Est-ce bien là le moyen de cultiver chez lui la liberté de choisir, de penser, de lui donner la décision nécessaire au combat de la vie, la spontanéité, l'amour du travail et le goût des leçons? Nous en doutons; mais

¹¹ EUGÈNE RAMBERT, *Notes sur ma Vie*, 1879, cité dans *Eugène Rambert 1830-1886*, Catalogue de l'exposition de Bibliothèque Nationale Suisse, Berne 1986, p. 5.

¹² BNS, Fonds Eugène Rambert, Lettre à P. Ceresole, 10 avril 1867.

telle est la tradition de Lausanne. On n'a pas osé, on n'a pas voulu s'en départir.»¹³

Dans l'esprit de Louis Ruchonnet, il s'agit avant tout d'équilibrer un édifice orienté essentiellement vers les études littéraires et d'offrir un enseignement scientifique égal, en volume et en qualité, à celles-ci. «Il sera toujours vrai», ajoute-t-il encore, «que l'étude de l'Antiquité est d'une importance capitale pour le développement de l'homme et du citoyen; mais il n'en est pas moins vrai que l'étude du monde moderne, de ses besoins et des ses mœurs, l'étude des forces de la nature qui fécondent le commerce, l'agriculture, l'industrie, ne peuvent plus aujourd'hui être maintenues dans la position inférieure qu'on leur assignait autrefois.»¹⁴ Bref, ces véritables professions de foi positivistes indiquent clairement la direction qu'il faut dorénavant donner à l'enseignement supérieur. Alors que partout ailleurs, en Europe et dans les principales villes universitaires de Suisse, les sciences naturelles et physiques font l'objet, depuis le début du 19^e siècle, d'importants développements, elles traînent le pas à Lausanne. Ainsi, sur les dix-sept chaires que la Loi de 1837 a instaurées, trois seulement se rattachaient aux disciplines scientifiques proprement dites.

La principale originalité de Ruchonnet, en 1869, réside dans la création d'une *Faculté des Sciences* et le rattachement, sous le nom de *Faculté technique*, de l'*Ecole spéciale pour l'industrie, les travaux publics et les constructions civiles*, la future *Ecole Polytechnique*, créée en 1853, grâce à l'initiative d'un comité privé, sur le modèle de l'*Ecole Centrale des Arts et des Manufactures* de Paris, pour délivrer une formation d'ingénieur, absente de l'Académie.

Il est légitime de se demander pourquoi l'Académie n'a pas été transformée en Université en 1869 déjà, alors que presque tout y contribue: une majorité radicale, une bienveillance lausannoise, un appui professoral. Ruchonnet l'avoue à Eugène Rambert une vingtaine d'années plus tard. «Le morceau était alors trop gros. Il fallait faire une étape, un cheminement.»¹⁵ Une institution qui se prétend

¹³ CHARLES SecrÉTAN, *La réforme de l'instruction supérieure dans le canton de Vaud*, dans *Bibliothèque universelle*, vol. 34, 1869, p. 134.

¹⁴ BSGC, 1868, vol. 2, pièces annexes, art. cit., p. LI.

¹⁵ Lettre de Louis Ruchonnet à Eugène Rambert du 10 octobre 1886, publiée dans la *Gazette de Lausanne* du 7 novembre 1896.

universitaire réclame, toujours dans l'esprit de diffusion universelle des connaissances, une Faculté de médecine. Or, si 1869 dote l'Académie d'une armature scientifique et administrative plus solide, cela entraîne aussi des charges plus lourdes. Louis Ruchonnet les justifie aisément devant un Grand Conseil acquis à sa cause. Il reste toutefois conscient des limites des finances publiques. L'adjonction d'une Faculté supplémentaire aussi coûteuse que la médecine n'aurait pas manqué de jeter le trouble chez les députés favorables à une réforme, mais opposés à de plus grands sacrifices. Aux incidences financières qui effraient plus d'un député s'ajoutent aussi des barrières psychologiques. Même si on en dénonce les abus, le « coup d'Etat académique » de 1846 a laissé des traces. L'Académie n'apparaît certes plus comme ce repaire de « mômiens » que la révolution de 1846 a fustigés, mais la base rurale de l'électorat garde encore un œil méfiant sur elle. Ruchonnet a dû encore tenir compte des résistances politiques. La nécessité de réformer l'instruction supérieure a trouvé l'accord de tous les partis. Mais les adversaires du radicalisme n'ont pas manqué une seule occasion de marquer leurs différences et de clamer leur désaccord : coût, autonomie de l'institution, étendue des réformes. Même en pleine domination radicale, le jeu politique se poursuit.

La création, en 1873, d'une Ecole de pharmacie et l'introduction, en 1881, d'une propédeutique médicale prolongent les ramifications. En 1873, le Conseil d'Etat saisit l'occasion, à la suite de l'annexion de l'Alsace à l'Empire allemand, de la fermeture de la section française de l'Ecole de pharmacie de Strasbourg, où les futurs pharmaciens vaudois achevaient leurs études, pour ouvrir à Lausanne un tel établissement¹⁶. En 1881, le pouvoir politique, contraint de se soumettre à de nouvelles dispositions fédérales sur les professions médicales, introduit deux nouvelles chaires de médecine, les chaires de physiologie et d'anatomie, pour accueillir à Lausanne les examens de la propédeutique. A la fin des années 1880, l'Académie compte vingt-deux chaires de professeurs ordinaires, vingt et un postes de professeurs extraordinaires, huit enseignements complémentaires dont la moitié se rattache aux sciences

¹⁶ JEAN HUGLI, *L'Ecole de pharmacie de l'Université de Lausanne*, Lausanne 1973, p. 21 s.

physiques, naturelles, techniques ou médicales, soit une institution quasi universitaire ne restant plus qu'à être dotée d'une Faculté de médecine. Peut-on pour autant avancer que cette aspiration de la majorité radicale reflète aussi son ambition de légitimer sa domination politique par la sanction du savoir, dont l'Université aurait marqué l'aboutissement? Si le Canton de Vaud peut entrer de plain-pied dans l'ère de la modernité, c'est grâce au radicalisme, qui le dote d'une institution capable de diffuser cet esprit scientifique au sein de ses élites et qui le fait définitivement prendre place dans la communauté nationale et internationale. Il faut tout de même reconnaître que cette croyance en une société dirigée par la Raison et la Science n'est pas l'apanage du Parti radical. Elle est aussi partagée par les milieux libéraux et la Loi de 1837, d'inspiration libérale, en porte déjà la trace. C'est d'ailleurs sous la direction d'un conseiller d'Etat libéral, Charles Boiceau, que la réforme de 1881 est menée à bien. On a pourtant l'impression que, comme le souligne aussi François Chanson, le Parti radical en a très vite fait sa chose, son œuvre, sa chasse gardée¹⁷.

A côté de cette fonction idéologique de l'enseignement supérieur, l'Université résout toute la question de la formation des cadres nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite du projet radical de modernisation de la société vaudoise: médecins, enseignants, magistrats, ingénieurs. C'est le deuxième aspect que l'on peut discerner dans les motivations qui poussent la majorité radicale à transformer l'enseignement supérieur. Eugène Ruffy résume cette option en montrant que «les écoles complètes délivrent des diplômes qui gagnent une certaine valeur par le fait qu'ils sont délivrés par une Université et non par une simple Académie». L'Université ne doit pas empêcher le jeune Vaudois d'aller chercher ailleurs le supplément d'instruction qui lui est nécessaire, mais, ajoute Ruffy, «il n'est pas utile que le jeune homme quitte trop tôt son pays pour aller étudier au-dehors. Il est bon qu'il forme auparavant son caractère, qu'il acquière des principes et des opinions.»¹⁸ Cet aspect sera surtout mis en évidence par le corps professoral qui cherchera, à travers le renforcement du degré supérieur, sa professionnalisa-

¹⁷ FRANÇOIS CHANSON, *Le Palais de Rumine à Lausanne. Un édifice moderne*, Mémoire de licence présenté à la Faculté des lettres, Lausanne 1982, p. 7.

¹⁸ BSGC, 1888, séance du 21 août 1888, p. 15.

tion. Pour le pouvoir politique, il s'agit avant tout d'organiser une structure complète et cohérente du système scolaire et de répondre aux besoins d'une société moderne caractérisée par le développement du tertiaire. Louis Ruchonnet, dans sa Loi de 1869, a déjà tenu à assurer une meilleure coordination entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur en réintroduisant un niveau intermédiaire, le Gymnase, que la révolution de 1846 avait supprimé. Eugène Ruffy, en 1890, en fixe définitivement les relations en traitant dans des textes législatifs distincts l'Université et le Gymnase.

Un dernier aspect apparaît encore dans les motivations qui poussent les milieux radicaux à transformer l'Académie. Il a trait à la place du Canton de Vaud dans l'évolution générale de l'enseignement supérieur en Suisse et, plus particulièrement, en Suisse romande. Louis Ruchonnet en relève les enjeux dans une lettre adressée à Eugène Rambert en 1886. «Pour nous, devenir Université, ... c'est tout simplement le *struggle for life*.»¹⁹ Par cette référence aux idées darwiniennes, Louis Ruchonnet fait allusion aux rivalités qui opposent les établissements d'instruction supérieure. Genève, en transformant en 1872 son Académie en Université, a indiscutablement jeté de l'ombre sur le rayonnement de Lausanne. «Depuis que Genève est universitaire, le mot *Académie*... va se perdant.»²⁰ L'idée que l'Académie de Lausanne ne succombe à terme si elle poursuit cette lutte sur les mêmes bases est très présente dans les sphères politiques dirigeantes. Dans les années 1880, la situation est devenue d'autant plus préoccupante que d'autres menaces planent. L'Université catholique de Fribourg va ouvrir ses portes en 1889. Neuchâtel parle aussi d'opérer des transformations à son Académie. Bref, l'Académie de Lausanne se trouve progressivement entourée d'institutions universitaires.

A Genève d'ailleurs, les sentiments de méfiance sont tout aussi grands. Les réactions ont déjà été vives lorsque Lausanne a été désignée en 1881 par le Conseil fédéral ville siège pour les examens de la propédeutique médicale. Les autorités universitaires, relayées par la presse, raillent sans ménagement les prétentions vaudoises à rejoindre le cénacle des cantons universitaires. Elles sont inquiètes

¹⁹ Lettre de Louis Ruchonnet à Eugène Rambert du 10 octobre 1886, publiée dans la *Gazette de Lausanne* du 7 novembre 1896.

²⁰ *Id.*

des retombées sur le recrutement des étudiants de la création à Lausanne d'une Faculté de médecine. Les dix articles que Carl Vogt, professeur à l'Université de Genève, publie dans le *Genevois* en janvier 1888, en sont l'illustration la plus claire²¹. Vogt défend l'idée que la Suisse est suffisamment dotée en institutions d'instruction supérieure et qu'il ne sert à rien d'en augmenter le nombre. Pour accroître leur compétitivité, il propose au contraire de spécialiser les Universités existantes en portant l'effort sur les Facultés «qui attirent, qui exercent une influence active et prédominante sur la fréquentation de l'Université... De petits pays comme le nôtre ou comme les cantons suisses pourvus d'Universités ne trouveront jamais les ressources nécessaires pour maintenir toutes les Facultés d'une Université sur un niveau égal et encore moins pour élever ces Facultés à la hauteur qu'elles peuvent atteindre ailleurs.»²² A Genève, Vogt pense aux Facultés de médecine et des sciences qui ont pour elles les meilleures chances de séduire les étrangers. Mais sa démonstration vise surtout à clouer au pilori les Académies de Lausanne et de Neuchâtel reléguées «au titre de monuments historiques, témoins des temps qui partout ailleurs ont passé depuis longtemps... (et) qui végètent»²³. Des journaux satiriques emboîtent le pas. Le *Carillon de St-Gervais* se distingue notamment en publiant un poème, *L'Université de Lausanne, Triolets*.

«Aux cours viendront trois Allemands
 Quatre Roumains et cinq Bulgares,
 Quelques Confédérés bien rares.
 Aux cours viendront trois Allemands
 Puis cinq ou six Bulgares,
 Mal vus de leurs gouvernements...
 En somme l'Université
 De Lausanne est une boulette!
 Jamais Ruffy ne l'aurait faite
 S'il n'avait la complicité
 Des savants de chaires en quête.»²⁴

²¹ Carl Vogt a été notamment l'un des principaux promoteurs de la transformation de l'Académie de Genève en Université en 1872. MAURO MARCACCI, *Histoire de l'Université de Genève 1559-1986*, Genève 1987, p. 145.

²² CARL VOGT. *Quelques mots sur la question universitaire*, Genève 1886, p. 51-52.

²³ *Id.*, p. 24-25.

²⁴ Le *Carillon de St-Gervais*, n° du 28 juillet 1888. Cf. aussi le n° du 5 mai 1888.

Loin de se laisser impressionner, Lausanne se défend bec et ongles contre ces assauts. Eugène Rambert ne mâche pas ses mots à l'égard de l'étude de Carl Vogt, «monument naïf de l'esprit qui règne dans une certaine école de savants». ²⁵ Porte-parole des partisans de la transformation, *L'Université de Lausanne* réplique systématiquement aux journaux détracteurs, réfutant les allégations, retournant les accusations. Le ton monte d'un cran avec la brochure de Vogt, «pamphlet violent jusqu'à la grossièreté et injuste jusqu'à la calomnie contre les études académiques faites à Lausanne, pour montrer que l'Université genevoise est seule grande et forte...» ²⁶

Cette guerre académique déchaîne les passions. Même si elle ne reçoit aucune caution officielle — les autorités politiques gardent, des deux côtés, un mutisme complet — elle n'en est pas moins significative des tensions qui existent entre les institutions d'enseignement supérieur. Le marché universitaire n'est pas illimité et le recrutement des étudiants étrangers présente des restrictions. Des voix s'élèvent aussi dans le canton. Toutes mettent en garde contre les dangers d'une telle situation. L'Université parviendra-t-elle à rester compétitive au niveau national et international? «Mieux vaut une Académie forte qu'une Université médiocre», lit-on dans plusieurs journaux ²⁷. Le pouvoir radical ne s'arrête pas à ces préoccupations. Pour Eugène Ruffy, par exemple, il ne fait pas de doute qu'il faut envisager la transformation de l'Académie sous peine de voir tous ses étudiants gagner les établissements universitaires ²⁸.

A cette conviction profonde est encore liée la possibilité de voir naître à Lausanne «l'Ecole fédérale de droit» dont l'idée court depuis l'abandon de l'Université fédérale dans les années 1850. Si elle vient à être créée, la présence dans le chef-lieu vaudois du Tribunal fédéral donne à la Haute Ecole lausannoise les chances les

²⁵ EUGÈNE RAMBERT, *L'Académie de Lausanne et M. Carl Vogt*, Lausanne 1886, p. 4.

²⁶ *L'Université de Lausanne*, n° 30 du 26 août 1888.

²⁷ Cf. notamment la campagne menée par plusieurs journaux locaux: *Le Messager des Alpes d'Aigle*, 8 septembre 1888, 21 décembre 1889; le *Courrier de la Broye d'Avenches*, 9 juillet 1888; le *Démocrate de Payerne*, 5 août 1888; le *Progrès de Châteaud'Œx*, 1^{er} août 1888.

²⁸ *Exposé des motifs au projet de loi sur l'instruction publique supérieure*, Lausanne 1890, p. 4.

meilleures de l'accueillir. Sa réalisation a en tout cas trouvé chez le conseiller fédéral Louis Ruchonnet un actif partisan. «Nous sommes placés pour avoir l'Ecole de droit, fédérale ou non, où nul juriste suisse ne pourra se dispenser d'avoir passé ses deux semestres. Mais dans l'état actuel des esprits, il n'y a de véritable Ecole de droit que dans une Université; car en ce moment l'idée de l'Université «disséminée» est tout à fait dans l'ombre. Je tiens donc que pour réaliser ce but, je dirai pour remplir ce devoir de créer l'Ecole fédérale de droit, il nous faut devenir Université.»²⁹ En lui assurant donc la venue régulière d'étudiants de toute la Suisse, cette école est encore en mesure de renforcer la compétitivité de l'institution vaudoise.

2. La Ville de Lausanne

Aussi importants et essentiels qu'ils soient, les courants réformistes des sphères du Parti radical n'auraient eu qu'un faible impact s'ils ne s'étaient très rapidement associés aux pressions de la Ville de Lausanne. Le chef-lieu vaudois peut difficilement rester indifférent à la présence sur son territoire de la Haute Ecole. L'Académie est un des rouages, parmi d'autres, de cette fructueuse «industrie de l'éducation», comme on l'a appelée alors, si caractéristique de la vie lausannoise de la seconde moitié du 19^e siècle et qui se matérialise notamment par un essor impressionnant des pensions³⁰. Elle lui assure le séjour d'un personnel relativement nombreux de professeurs et d'enseignants ainsi qu'une forte population d'étudiants. La Ville en retire des bénéfices financiers et matériels importants autant que des avantages intellectuels indéniables. Il n'est pas étonnant dès lors qu'un courant favorable à son extension et à sa transformation existe à l'Hôtel de Ville et, plus largement, dans l'opinion publique. Ces facteurs économiques lui servent principalement de support, mais il ne faut pas négliger du tout le prestige qu'une réforme académique est en mesure d'apporter à un chef-lieu aspirant au «progrès» et à l'expansion.

²⁹ Lettre de Louis Ruchonnet à Eugène Rambert du 10 octobre 1886, publiée dans la *Gazette de Lausanne* du 7 novembre 1896.

³⁰ ANDRÉ LASSERRE, *La croissance et ses problèmes*, dans *Histoire de Lausanne*, Lausanne 1986, p. 314 et 341.

Le raisonnement tenu par les édiles lausannois est simple: l'extension de l'Académie accroît les profits communaux. Autant dès lors posséder une institution forte. Un raisonnement identique est tenu au Château, à cette différence près: si l'extension de l'Académie profite à Lausanne, il est logique qu'elle participe à son développement et aux charges résultant de la construction des bâtiments académiques. C'est le sens des négociations menées entre les deux autorités politiques dans le dernier tiers du 19^e siècle. Conscient des avantages que la Commune retire de l'existence de l'Académie sur son territoire, Louis Ruchonnet lui propose de participer à son financement. En 1869, une convention fixe à 5000 francs le montant annuel que le chef-lieu s'engage à verser à l'Académie, sans compter les 300 000 francs qu'il est d'accord de payer au cas où l'Etat se déciderait à construire un nouvel édifice, évalué à 800 000 francs. En 1881, avec la désignation de Lausanne comme siège des examens fédéraux de la propédeutique médicale, le chef-lieu alloue une rente supplémentaire de 7500 francs alors que le Grand Conseil vote un crédit de 72 000 francs pour la construction à la Cité d'un bâtiment destiné à abriter les nouvelles chaires de médecine: l'anatomie et la physiologie³¹.

Le rôle de la Ville de Lausanne dans la transformation de l'Académie en Université prend une nouvelle dimension avec le legs de Rumine. On n'exagère pas en disant que ce don devient le point fixe — l'obsession — de toutes les personnes qui s'occupent de près ou de loin du développement de l'instruction supérieure dans le Canton de Vaud. L'idée naît rapidement que sans le concours de la Ville de Lausanne, et sans l'affectation de cette donation à des fins académiques, il est impossible d'opérer en profondeur une rénovation de l'enseignement supérieur. Nous n'allons pas ici retracer la longue et tumultueuse histoire du legs de Rumine³². Rappelons brièvement que Gabriel de Rumine, fils de nobles russes installés

³¹ Conventions entre le Conseil d'Etat du Canton de Vaud et la Municipalité de Lausanne des 24 décembre 1868 et 5 novembre 1880. Les textes de ces conventions se trouvent dans *l'Exposé des motifs du projet de décret ratifiant la convention conclue les 23 juin et 3 août 1888 entre l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne*, Lausanne 1888, p. 5-10. Pour toutes ces tractations, cf. AVL. 219.6.9, Bâtiments académiques, Dossiers 16, 17 et 306.18.4, Académie-Université 1800-1923, Pièces 22, 26, 30, 31.

³² FRANÇOIS CHANSON, *op. cit.*

à Lausanne en 1840 et qui a notamment suivi les cours de l'Académie et de l'Ecole spéciale, décède au cours d'un voyage à Bucarest en juin 1871. Il meurt sans descendance et fait cadeau à la Ville de Lausanne d'une partie de sa fortune, soit 1 500 000 francs. Il demande que cette somme, une fois doublée, serve à une construction qui doit être jugée, quinze ans après sa mort, d'utilité publique par une commission formée pour moitié de professeurs de l'Académie et pour l'autre de magistrats de la Ville de Lausanne³³.

Le don de Gabriel de Rumine suscite des convoitises bien avant l'expiration du délai de quinze ans prévu par le testament. En 1872, une année après sa mort, des formes de collaboration entre le canton et Lausanne sont élaborées et l'affectation du legs envisagée. Celui-ci aiguise en effet les ambitions des politiciens confrontés, autour de Louis Ruchonnet, aux insuffisances de l'Académie, mais aussi celles de quelques professeurs, préoccupés par la transformation, la même année, de l'Académie de Genève. Le Château et l'Hôtel de Ville se mettent d'accord pour construire des bâtiments académiques sur la place de Montbenon. L'Etat fournirait la somme nécessaire pour doubler le legs conformément au vœu du donateur. Mais un important mouvement d'hostilité à ce projet se développe dans la population lausannoise: on regrette d'une part le choix de Montbenon, trop bien situé pour accueillir de tels bâtiments. On trouve d'autre part la Commune trop généreuse, faisant la part belle à l'Etat, seul maître de l'instruction supérieure. Cette résistance populaire se manifeste notamment dans des assemblées et par une pétition à la Municipalité, munie de plus de mille signatures. Cela contraint le pouvoir politique à faire marche arrière. Le projet est abandonné non sans laisser l'un de ses principaux instigateurs, Louis Ruchonnet, très amer³⁴. Il confie à Eugène Rambert une vingtaine d'années plus tard que si le projet à échoué, cela tient à un «certain esprit étroit — comme il s'en trouve dans toutes les petites villes — amoureux des solutions mesquines»³⁵.

³³ AVL. 225.6.3.

³⁴ AVL. 306.18.6, Palais de Rumine, 1871-1872, Pièces 5, 6, 7, 8 et 219.6.9, Bâtiments académiques, Dossiers 21 et 24.

³⁵ Lettre de Louis Ruchonnet à Eugène Rambert du 10 octobre 1886, publiée dans la *Gazette de Lausanne* du 9 novembre 1896.

C'est surtout à partir de 1886, soit dès le moment où le Conseil communal de Lausanne procède à la nomination de la Commission chargée de l'affectation du legs que cette attitude bienveillante de l'autorité politique du chef-lieu à l'égard de l'Académie se manifeste avec le plus de clarté. Il faut dire que le paysage politique lausannois s'est profondément transformé. Aux libéraux conservateurs qui ont dominé la ville a succédé, en 1882, une majorité radicale à la Municipalité et au Conseil communal³⁶. Les cinq municipaux radicaux se font ainsi désigner comme représentants de la Ville au sein de la Commission de Rumine par le législatif lausannois. Le syndic, Samuel Cuénoud, qui a activement soutenu le projet défunt de 1872 alors qu'il était directeur de l'Ecole industrielle cantonale, aidé des ses collègues, n'a aucune peine à soutenir l'idée d'affecter le don de Rumine à la construction de bâtiments académiques. En résolvant la question des bâtiments académiques, la Ville de Lausanne met l'Etat dans la possibilité d'étendre l'Académie et d'envisager sa transformation en Université. C'est le sens de la convention signée en août 1888³⁷. A la construction avec le legs de Rumine d'un bâtiment abritant les auditoires académiques, l'Etat répond en s'engageant à transformer l'Académie en Université.

Au-delà de ces considérations stratégiques et politiques, il faut pourtant tenter de mieux cerner les raisons qui légitiment dès 1886 le soutien de la Ville à ce projet. Les procès-verbaux de la Commission de Rumine, déposés aux Archives de la Ville, mais aussi les débats qui animent le Conseil communal, sont à cet égard très instructifs. Les arguments économiques sont primordiaux. «Ce qui fait la prospérité d'une ville universitaire», entend-on au Conseil communal en 1886, «c'est le nombre des étudiants, c'est le fait que l'Université attire, comme celle de Zurich, 800 à 900 étudiants qui viennent dépenser annuellement dans la Ville une somme de 2000 francs.»³⁸ A Lausanne, les calculs sont plus modestes. «Si

³⁶ GUY SAUDAN, *Aspects de la vie politique à Lausanne. II. Elections 1882-1982*, Lausanne 1983, p. 156-7.

³⁷ Convention conclue les 23 juin et 3 août 1888 entre l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne pour l'affectation du legs de Rumine. *Recueil des lois*, Lausanne 1888, p. 385-395.

³⁸ BCCL, Intervention de M. Chavannes-Burnat, Séance du 30 juillet 1886, p. 270.

l'Université nous amène seulement 100 étudiants de plus, c'est au bas mot une somme de 200 000 francs versée sur Lausanne», précise-t-on au sein de la Commission communale chargée d'affecter le legs de Rumine. De cette somme, tout le monde en profitera, «de l'agriculteur, qui vend son blé, jusqu'au marchand de cigares, du traiteur jusqu'au professeur d'équitation et d'escrime. Augmentez la population de Lausanne et vous augmenterez sa prospérité matérielle; les contributions publiques seront mieux et plus exactement payées; l'industrie du bâtiment, critérium de tous les autres, sortira du marasme; le commerce local recevra un notable accroissement.»³⁹

Encore faut-il savoir quels étudiants l'Université est en mesure d'attirer. Outre les Vaudois qui ne sont pas encore très nombreux, les Suisses alémaniques n'offrent qu'une clientèle restreinte. On songe surtout aux étrangers. Or, si les établissements d'instruction supérieure de France et d'Italie accordent des équivalences aux étudiants qui ont fréquenté l'Académie de Lausanne, il n'en va pas de même des Universités allemandes. Dans son rapport sur le legs de Rumine le 25 juin 1886, Samuel Cuénoud, syndic de Lausanne, rend le Conseil communal attentif au fait que l'Allemagne qui est en mesure de fournir un important contingent n'accorde l'équivalence qu'aux établissements organisés sur le type et le programme de ses propres universités. «Il est évident», ajoute-t-il, «que l'équivalence étant reconnue par les Universités allemandes, notre Université sera fréquentée par un plus grand nombre d'étudiants allemands qui seront assurés que les semestres passés à Lausanne leur seront comptés dans le cycle de leurs études»⁴⁰. Cuénoud est, par ailleurs, conscient de la fragilité de cette argumentation, qui ne repose à vrai dire sur aucune donnée vérifiable, si ce n'est un optimisme forcené en l'avenir. Il fait aussi remarquer, non pas certes en public mais aux membres de la Commission de Rumine, qu'on attend peut-être trop de l'Université. «En la créant, peut-on espérer une prospérité plus grande? Est-ce que ce n'est pas une illusion?»⁴¹

³⁹ AVL. 225.6.3. Procès-verbal de la séance de la commission de Rumine, Intervention de Jules Besançon, 23 décembre 1886, p. 88.

⁴⁰ BCCL, Rapport de Samuel Cuénoud, Séance du 25 juin 1886, p. 146.

⁴¹ AVL. 225.6.3. Procès-verbal de la séance de la commission de Rumine, 9 décembre 1886, p. 82.

Quant aux avantages «intellectuels et moraux» de la présence d'une Université, si petite soit-elle, une cité qui possède en ses murs un tel établissement cesse d'être une ville de province. «Elle prend son rang parmi les capitales de l'intelligence», comme le rappelle le professeur Besançon⁴². Il n'est pas question d'établir à Lausanne une Université de premier ordre, comme Berlin ou Vienne, mais telle qu'elle doit être, elle serait en mesure de donner à la capitale vaudoise une importance, un prestige et une renommée que celle-ci n'a jamais eus. L'Université n'est qu'un aspect des ambitions des autorités communales. La construction de la gare, l'implantation du Tribunal fédéral, celle de la caserne participent au même courant que l'arrière-pays juge comme tout autant de manifestations d'orgueil et d'égoïsme. N'y a-t-il pourtant aucune réserve ni opposition au sein même de la ville? La pauvreté des témoignages empêche de le dire. L'Université est avant tout, il est vrai, une affaire cantonale. De plus, le legs de Rumine polarise rapidement l'attention d'une opinion publique prompt à amalgamer l'utilité d'une Université à Lausanne à l'affectation et l'emplacement du futur Palais de Rumine. Ces questions vont diviser les Lausannois pendant plus de quinze ans⁴³.

3. Le corps professoral

Les transformations de l'enseignement supérieur vaudois dans le dernier tiers du siècle trouvent aussi leur origine au sein même de la communauté académique. Quelques professeurs — mais pas tous — ont pu se faire une idée plus précise de l'important développement de l'instruction supérieure au contact de leurs collègues d'Université. Ils sont donc mieux à même d'apprécier le retard scientifique de la Haute Ecole vaudoise et jouent un rôle de premier plan dans la transformation de l'Académie en Université. Il faut pourtant éviter d'y voir une action concertée, organisée et cohérente d'un groupe corporatiste. Le mouvement réformiste se manifeste plutôt dans la diffusion personnelle et individualisée d'opi-

⁴² *Id.*, séance du 23 décembre 1886, p. 88.

⁴³ FRANÇOIS CHANSON, *op. cit.* et la synthèse qu'il en donne dans la *Revue suisse d'art et d'archéologie*, vol. 40, 1983, p. 40-59.

nions par la voie de la presse ou par le contact avec les milieux politiques concernés. La nuance doit pourtant accompagner ces prises de position publiques. A côté des arguments avoués et mis en avant pour se concilier les décideurs politiques et l'opinion publique, il y a tous les arguments qu'on tient cachés de peur de dévoiler des ambitions personnelles et des intérêts particuliers. Les témoignages et les correspondances sont trop rares pour les évaluer. L'historien est en butte ici au silence des archives.

A une occasion pourtant, des professeurs s'organisent en véritables groupes de pression et exercent une action précise sur les organes de décision politique. Ce «lobby» académique se constitue quelques semaines avant la réunion du Conseil communal de Lausanne qui doit procéder à la nomination de la Commission chargée d'affecter le legs de Rumine. A l'initiative des professeurs Marc Dufour et Eugène Rambert, quelques professeurs diffusent au printemps 1886 un texte anonyme qui démontre la nécessité d'utiliser ce legs à la construction de bâtiments académiques. Cette extension des locaux entraînerait la création d'une Université: dans l'esprit des initiateurs l'une implique l'autre. Le texte paraît dans la presse en avril 1886 sous le titre *Legs de Rumine. Avis de quelques citoyens*. Il a été préalablement soumis et discuté chez Eugène Ruffy, le conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Louis Ruchonnet, qui est alors conseiller fédéral, ainsi que chez trois municipaux lausannois, le syndic Samuel Cuénoud, le directeur des écoles Louis Roux et le directeur des finances et professeur à l'Académie, William Grenier. La composition de la Commission chargée d'affecter le legs de Rumine démontre de façon éclatante l'impact de ce «lobby». Sur les cinq professeurs que le législatif lausannois, selon les dispositions du testament de G. de Rumine, doit nommer, quatre professeurs — Marc Dufour, Eugène Rambert, Henri Vuilleumier et Jules Marguet — ont directement participé à ce groupe.

Ce genre d'action relève pourtant de l'exception. La plupart du temps, le professeur qui tient à se manifester agit seul et s'exprime par la voie qui lui paraît la plus favorable. Le Sénat académique reste par exemple d'une grande discrétion. S'il fait part de son avis, en juillet 1886, sur l'affectation du don de Rumine, ce n'est qu'après de longues discussions au cours desquelles des réticences apparaissent. Il est tout aussi discret sur la transformation en Université, se

contentant de demander à chaque faculté, le 1^{er} juillet 1886, d'étudier séparément la question⁴⁴. Le recteur Amstein, qui sort de charge, n'est pas beaucoup plus précis, une année plus tard, en déclarant que «si nous n'avons rien construit qui éblouisse les yeux du monde, au moins nous avons aplani le terrain, préparé le sol et apporté plus d'une pierre qui ne demande que le moment propice pour occuper sa place dans l'édifice idéal que nous rêvons et qui sera, dans l'avenir, l'Académie ou l'Université de Lausanne»⁴⁵. Propos sibyllins qui reflètent certainement les hésitations, voire les oppositions d'une partie du corps académique. Les partisans de la transformation ne se font d'ailleurs guère d'illusions sur les intentions de plusieurs professeurs. *L'Université de Lausanne*, leur organe, le relève encore en été 1888. «Quelques membres du Corps enseignant supérieur vaudois n'ont pas montré jusqu'à présent une grande tendresse pour la transformation de l'Académie de Lausanne en Université.» Mais les raisons de cette tiédeur restent mystérieuses. «Est-ce modestie excessive, appréhension d'un avenir inconnu, attachement aux formes anciennes, sage réserve de fonctionnaires qui, par esprit de discipline, veulent attendre dans un silence respectueux les décisions du souverain? Nous ne savons.»⁴⁶ La question demeure encore posée.

Ce courant réformateur est en fait surtout lié à quelques personnalités qui exercent les influences les plus marquantes. La figure de proue est sans conteste celle d'Eugène Rambert. En décédant prématurément le 21 novembre 1886, il ne peut assister à la réforme qu'il a ardemment soutenue. Après les échecs de son combat pour la création d'une Université fédérale, où il s'est fait le défenseur acharné de la Suisse romande, et après la fondation de l'Université de Genève en 1872, qu'il considère comme une erreur — il souhaitait une collaboration et une coordination avec Lausanne⁴⁷ —, il porte toute son attention sur le développement de la Haute Ecole vaudoise. On peut encore mentionner les noms de Jules Besançon, Charles Secrétan, Henri Vuilleumier et Marc Dufour.

⁴⁴ ACV. Bdd 52/5. Procès-verbal du Sénat académique, 13 mai 1886 et 1^{er} juillet 1886.

⁴⁵ ACV. Bdd 63.

⁴⁶ *L'Université de Lausanne*, n° 30, 26 août 1888, p. 3.

⁴⁷ EUGÈNE RAMBERT, *L'avenir de l'Instruction supérieure dans la Suisse française*, Genève et Bâle 1869, 98 p.

Les mobiles qui animent ces professeurs résident sans doute dans l'amélioration de leur statut professionnel et social. A côté de leur fonction d'enseignant, dans laquelle il les confine, le système académique ne leur donne pas, ou très peu, la possibilité d'exercer un rôle de chercheur. C'est vrai à Lausanne où la recherche scientifique, aspect essentiel de la notion moderne d'université, est négligée⁴⁸. Cette situation n'est pas étrangère aux insuffisances patentes des installations et des équipements de l'Académie. Cette pauvreté ne favorise pas la poursuite d'expériences sérieuses. Les professeurs souffrent particulièrement des lacunes que l'Académie offre au niveau de ses installations, de ses locaux, de son matériel d'enseignement. Les plaintes relatives à la vétusté des bâtiments se sont accumulées sur le bureau des chefs du Département de l'instruction publique durant tout le dernier tiers du 19^e siècle. Il est vrai que les conditions, pour certains, sont difficiles. *La Revue* publie le 14 août 1889 un article édifiant sur l'état pitoyable des installations de la place du Tunnel. «(Nos laboratoires de chimie) actuellement occupés, mal fermés et laissant entrer la poussière, dépourvus de ventilation suffisante, dont les plafonds se détériorent et tombent au grand détriment des appareils, sont absolument impropres aux expériences scientifiques. Le mal est pire, car, par leur installation défectueuse, ces locaux présentent de graves dangers pour la santé, la vie même. Ainsi de nombreux empoisonnements partiels ont mis souvent et pour plusieurs jours hors de possibilité de travailler professeurs, assistants et élèves et dernièrement encore l'effondrement partiel du local des acides a menacé l'existence de toute l'installation. Quant aux auditoires, leur insuffisance saute aux yeux soit au point de vue de leur étendue, soit au point de vue des expériences et démonstrations... Les locaux de provisions et les dépôts d'appareils sont hors de portée du professeur.»⁴⁹ Le Département vit d'expédients où le provisoire succède au provisoire. Cette pauvreté des locaux est certainement une source de faiblesse de l'Académie, ce qui n'aide pas à accroître sa réputation ni à améliorer son image. Une première réponse à ces

⁴⁸ ACV. KXIII 278/1. Observations des facultés à l'avant-projet de loi de 1890. Faculté de théologie. «A côté du but essentiellement pratique qui était déjà celui de l'ancienne Académie, l'Université doit poursuivre celui de coopérer pour sa part au progrès de la science elle-même.»

⁴⁹ *La Revue*, 14 août 1889.

insuffisances est de construire de nouveaux bâtiments. C'est le mouvement qui s'organise autour du legs de Rumine. Mais parallèlement, aux yeux des professeurs, l'absence de cette fonction scientifique provient aussi de l'organisation inadéquate d'un système qui ne peut être amélioré que par la transformation en Université. Charles Secrétan relève un des inconvénients majeurs dans l'amalgame des niveaux d'études et l'adoption d'un programme déterminé avec l'obligation, pour les étudiants, de suivre toutes les branches. «Il n'y a pas de différence à Lausanne entre la totalité de l'enseignement offert et le minimum obligatoire pour chacun: tout comme il n'existe pas de différence entre la règle disciplinaire imposée à l'élève de dix-sept ans et à celui de vingt-quatre.»⁵⁰ Même après la réforme de 1869, les professeurs sont encore tenus de partager leur enseignement entre l'Académie et le Gymnase, insuffisamment séparés, ce qui peut représenter pour certains d'entre eux jusqu'à quinze heures de cours par semaine. Eugène Rambert stigmatise cette conception du professeur qui «est traité comme un ouvrier, à qui l'on demande une certaine somme de travail, tant d'heures par jour. Comme si on n'était pas sûr de la qualité, on veut se rattraper sur la quantité... Un professeur qui travaille dans son cabinet huit heures par jour, et ne monte à l'auditoire que pour une leçon chaque matin, vaudra dix fois, à égalité de mérite, celui qui, après avoir dépensé en leçons fatigantes deux ou trois grandes heures, travaillera mollement pendant cinq ou six heures encore. Petit, petit calcul, poursuit Rambert. Mais est-ce bien un calcul? Non. C'est une nécessité, conséquence fatale d'un système dont la base est trop étroite.»⁵¹ Cet avis est certainement partagé par plus d'un de ses collègues. Or cette situation ne peut changer que si les facultés deviennent de véritables centres de science et de recherche que seul un régime universitaire peut garantir.

La fonction du chercheur ne se dissocie pas non plus de la professionnalisation de l'enseignement. Trop souvent tenu pour un érudit sans autre utilité que de charmer son public, le professeur de l'Académie a eu beaucoup de peine à se débarrasser de cette

⁵⁰ CHARLES SECRÉTAN, *De l'instruction supérieure en Suisse*, dans *Bibliothèque universelle*, vol. 28, 1867, p. 581.

⁵¹ EUGÈNE RAMBERT, *op. cit.*, p. 85.

étiquette. Le philosophe Ernest Renan en dresse encore en 1864 un portrait piquant. «Quoi de plus humiliant pour le professeur, abaissé ainsi au rang d’amuseur public, (...) assimilé à l’acteur antique dont le tout était atteint quand on pouvait dire de lui: *salvavit et placuit.*»⁵² Sous l’influence du modèle universitaire allemand, la nécessité de former des cadres indispensables à la société a cependant remodelé cette image traditionnelle. Si le droit, les sciences, la médecine ont progressivement conquis leur crédibilité aux yeux de l’opinion publique et de l’Etat, les lettres restent encore, dans les années 1880, victimes de cette imagerie. Eugène Rambert, dans un long rapport qu’il soumet en juillet 1886 au Département de l’instruction publique, exprime clairement les inégalités qui maintiennent la Faculté des lettres dans un état d’infériorité: un rôle mal défini, un programme incomplet, des objectifs peu clairs, une organisation lacunaire représentent autant de handicaps qui nuisent à son développement⁵³. Faculté auxiliaire, elle sert surtout aux étudiants de théologie et de droit qui y complètent leur culture générale. «C’est depuis cinq ou six ans, guère plus, note Rambert, que la Faculté des Lettres a des élèves propres, délivre chaque année un ou plusieurs diplômes et jouit enfin d’une existence indépendante.»⁵⁴ Il réclame la reconnaissance officielle de ses diplômes, notamment pour postuler dans les établissements d’instruction secondaire. «On exige des titres pour être admis à la pratique de la médecine, du barreau, du Saint-ministère. Pourquoi ne pas en exiger pour être admis à la pratique d’un enseignement institué par l’Etat?»⁵⁵ Le personnel se recrute essentiellement parmi d’anciens étudiants en théologie «en délicatesse» avec leur conscience, ou des diplômés d’Universités allemandes ou encore de simples bacheliers⁵⁶. «Le titre de licencié devrait emporter un droit de préférence. Il n’y a pas d’autres moyens de lui donner une valeur réelle et pratique.»⁵⁷ Cette situation peut prendre plus facilement fin avec l’ouverture d’une Université et de ses facultés complètes.

⁵² Cité in GEORGE WEISZ, *op. cit.*, p. 49.

⁵³ ACV. KXIII 25 2c/1886. Rapport de la Faculté des lettres au Sénat académique (juillet 1886), 39 f.

⁵⁴ *Id.*, f. 2.

⁵⁵ *Id.*, f. 29.

⁵⁶ *Nouvelliste vaudois*, 27 décembre 1889.

⁵⁷ ACV. KXIII 25 2c/1886. Rapport de la Faculté des lettres, f. 29.

Les courants réformistes issus de la communauté académique visent aussi à améliorer le statut social du professeur. Nous avançons ici à vrai dire sur un terrain plus mouvant, tant les documents font défaut. Les salaires ont-ils pu par exemple être un sujet de mécontentement? Il est vrai qu'ils occupent une place assez importante dans les débats qui ont lieu dans les facultés lors des consultations organisées par Eugène Ruffy sur la future loi de 1890⁵⁸. L'absence d'une caisse de retraite, le pouvoir discrétionnaire du Département, mais aussi les différences de traitement entre les enseignants peuvent représenter autant de motifs sérieux de changement. Les professeurs de l'Académie ne vivent pourtant pas dans la misère même si, comme Pierre-Alain Liard le montre bien, la situation financière de certains d'entre eux n'est guère brillante, surtout lors des mises à la retraite⁵⁹. Mais les inégalités suscitent certainement des malaises. L'intervention de la Faculté de droit lors de la consultation est d'ailleurs uniquement motivée par elles, «car en raison de la nature locale de leur enseignement plusieurs professeurs — ce qui est surtout le cas dans la faculté de droit — ne peuvent, quelque méritants qu'ils soient, s'attendre à un appel d'une autre institution d'enseignement supérieur. Il y a, à cet égard, une inégalité de fait entre eux et leurs collègues.»⁶⁰ Les professeurs recrutés à l'extérieur — Georges Renard, Léon Walras, Henri Brunner — gagnent, en 1889, entre 40 et 60% de plus que la plupart de leurs collègues vaudois, tel Henri Vuilleumier, par exemple⁶¹. Contrairement aux juristes, quoi qu'en dise la Faculté de droit, et aux médecins, les professeurs de lettres, des sciences et de théologie ne peuvent pas compter, à côté de leur enseignement, sur une clientèle privée. Il est possible, dès lors, que certains enseignants aient placé dans le régime universitaire de grands espoirs

⁵⁸ ACV. KXIII 278/1. Observations des facultés à l'avant-projet de loi de 1890.

⁵⁹ PIERRE-ALAIN LIARD, *Les premiers professeurs de l'Université 1890-1891*, Lausanne 1987, p. 10. Pour la question des salaires, nous renvoyons à ce travail réalisé dans le cadre du groupe de recherche «*Pour une histoire sociale de l'Université de Lausanne*».

⁶⁰ ACV. KXIII 278/1. Observations de la Faculté de droit.

⁶¹ ACV. KXIII 252c/1890. Dossier 83. Georges Renard touche 6000 francs plus une provision de 1000 francs sur les finances de cours, Léon Walras 5000, Henri Brunner 6200 (avec la direction de l'École de pharmacie) alors qu'Henri Vuilleumier 3600.

d'amélioration de leur condition matérielle. Mais tout cela reste très hypothétique. Eugène Rambert en fait en tout cas une des conditions de son retour à l'Académie en 1880, après son départ de l'École polytechnique de Zurich, en 1860. Approché par le conseiller d'Etat Charles Boiceau, qui lui propose de reprendre la chaire de littérature française devenue vacante, Rambert donne son accord pour autant que diverses garanties matérielles lui soient assurées — notamment les frais de déplacement à la charge de l'Etat —, que son cahier des charges soit limité et surtout que l'article 100 de la Loi de 1869, qui fixe les traitements des professeurs ordinaires de l'Académie entre 3200 francs et 4000 francs, soit modifié. «Ce que je craindrais», écrit-il à Boiceau le 29 octobre 1880, «serait de quitter une école (le Polytechnicum de Zurich) dont le développement est favorisé par des dispositions légales qui permettent d'y entretenir sans cesse l'esprit de vie et de progrès pour entrer dans une école (l'Académie de Lausanne) qui trouve dans la loi qui la régit le principal obstacle à son accroissement.» Les capacités financières du Canton de Vaud imposent certaines limites qui ne peuvent être dépassées, mais, aux yeux de Rambert, une hausse des traitements s'impose si le canton tient à recruter un corps enseignant «à la hauteur de sa tâche». Rambert propose de porter le maximum à 5000 francs. «Si l'intérêt que le canton de Vaud porte à son académie n'était pas suffisant pour lui rendre ce nouveau sacrifice facile, encore serait-il obligé de s'y résoudre par la concurrence, bientôt écrasante, d'une ville voisine...»⁶²

Plus importante encore la charge symbolique qui entoure le titre de professeur d'université: il acquiert indéniablement une dignité et un statut qu'un enseignant d'académie peut difficilement égaler. Comme le relève George Weisz pour la France, «l'importance des universités ne résidait pas seulement dans les nouveautés des structures, mais dans le fait de donner aux institutions

⁶² ACV. KXIII 37. Lettre d'Eugène Rambert à Charles Boiceau, 29 octobre 1880. Une première ouverture a déjà été faite en 1874 par Louis Ruchonnet. Eugène Rambert refuse pour des raisons financières et personnelles. «Je ne puis pas, en changeant de position, consentir à une diminution de ressources. Quand on est absolument sans fortune et qu'on a des enfants à élever, on ne saurait oublier ni mettre en seconde ligne les devoirs envers la famille. Or, ma position ici (Zurich), sans être brillante, est supérieure au maximum de la loi vaudoise.» BNS. Fonds E. Rambert, Lettre à Louis Ruchonnet, 22 juin 1874.

d'enseignement supérieur un titre qui montrait clairement leur statut et leur vocation scientifique». ⁶³ Sans en retrouver expressément une mention dans nos textes, le propos peut sans doute s'appliquer au corps professoral de l'Académie de Lausanne. En d'autres termes, celui-ci veut jouir du statut international de la Science.

L'Académie de Lausanne n'est pas restée à l'abri des grandes mutations qui ont secoué les sociétés occidentales. L'important développement des sciences au 19^e siècle, en même temps qu'il influe sur les idées et se répercute dans les programmes politiques, modifie encore la mission idéologique de l'enseignement supérieur. Le Canton de Vaud se dote, dès les années 1860, d'une Haute Ecole propre à diffuser cet «esprit scientifique» à ses élites et aux autres niveaux de l'instruction ainsi qu'à se faire reconnaître au sein de la communauté nationale et internationale. La réforme de 1869 en porte la trace. 1873, 1881, 1890, en laïcisant presque complètement l'institution, prolongent les ramifications. Si la création de l'Université marque à cet égard un aboutissement, c'est que le pouvoir politique a surtout su saisir toutes les occasions pour consolider la Haute Ecole: l'Ecole de pharmacie à la suite de la fermeture de celle de Strasbourg, la propédeutique médicale avec les nouvelles réglementations fédérales, la Faculté de médecine grâce au legs de Rumine.

Mais l'Université résulte aussi d'autres impulsions majeures: si «l'air du temps» donne à l'instruction supérieure une importance accrue, elle bénéficie, à l'intérieur du canton, d'une convergence d'aspirations. Le parti radical lie la transformation académique à la modernisation politique du canton, la Ville de Lausanne à son démarrage économique et à ses ambitions de chef-lieu, la communauté professorale à sa reconnaissance professionnelle et sociale. Nous n'avons pas évoqué ici toutes les réticences et les résistances que ces vagues réformistes ont suscitées au sein de la population. Plus sensibilisées à la vocation agricole du canton, les campagnes ne voient guère d'utilité à la présence d'une Université à Lausanne. Des médecins craignent aussi la concurrence que les nouveaux collègues, formés entièrement dorénavant à la Faculté de méde-

⁶³ GEORGE WEISZ, *op. cit.*, p. 51.

ciné, leur apporteront. Au Grand Conseil, des voix conservatrices fustigent l'ambitieuse politique radicale, la soupçonnant d'entraîner le canton dans un gouffre financier. En ce sens, le Canton de Vaud a peut-être moins besoin d'une Université en 1890 que le radicalisme dominant, la Ville de Lausanne ou le corps professoral, d'autant que la réforme envisagée ne trouve pas auprès de ses instigateurs le même enthousiasme ni le même appui. Chaque groupe social légitime ses choix et ses actions en fonction de ses intérêts propres, mais aussi d'un projet plus global de société. La transformation de l'Académie répond donc à des considérations économiques, sociales, intellectuelles et politiques. Derrière cette apparente diversité des intérêts, c'est pourtant le même défi que l'on relève et la même mission que l'on assigne à l'Université: maîtriser les idées «scientifiques» et les rendre compatibles avec les aspirations de la société vaudoise.